



« L'ŒUVRE D'ART AU FIL DES MOTS »

La production écrite attendue conjugue deux expressions artistiques, l'art et l'écriture d'imagination. « L'œuvre d'art au fil des mots », invite à entrer dans l'œuvre et à exprimer dans un récit ce qui se donne à voir au premier regard, ses impressions, ses émotions. Les élèves donneront libre cours à leur imagination et au pouvoir de leurs mots, à partir d'un tableau ou d'une œuvre d'art de leur choix. Ils joindront à leur texte les références et le scan de l'œuvre choisie.

PRIX DE POESIE

Écrire un poème, c'est avant tout créer un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème, versifié ou non, est parfois porteur d'un message et/ou l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation. L'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens.

La création est libre sous la conduite des professeurs. Il n'y a pas de thème imposé. Le poème doit contenir dans une page.

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en quatre pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix. Donner un titre à la nouvelle. Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

Les textes seront dactylographiés en police Times New Roman 12, interligne simple.

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE** : l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau **EXCLUSIVEMENT** à la date et à l'adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA www.amopa.fr/concours/ (en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2025
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

8 février 2026

Nom et adresse postale et électronique :

Annie Mamecier-Demounem
16 chemin de Crécy - 69370 St Didier au Mt d'Or
annie.mamecier.demounem@gmail.com

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2026. Pour tout renseignement complémentaire : amopa.courriel@orange.fr

